

Assurance maladie des apprentis

La rentrée scolaire marque le début de nombreux contrats d'apprentissage de jeunes adolescents.

Au terme des dispositions cantonales en matière d'assurance maladie, la loi prévoit l'obligation, pour tous les apprentis, d'être assurés auprès d'une caisse de maladie reconnue. Cette assurance doit comporter, outre la couverture des soins médicaux et pharmaceutiques, ainsi que le complément d'hospitalisation indispensable à la couverture intégrale des frais de séjour en chambre commune, une indemnité journalière de 9 fr. dès le 61^e jour.

Il est prévu en outre que le maître d'apprentissage doit prendre à son compte la moitié du paiement de la prime relative à la couverture de ces frais. Jusqu'au 30 juin écoulé, l'autre moitié des cotisations était prise en charge par l'Etat de Vaud, conformément à la loi sur l'encouragement de l'assurance maladie (LEAM).

Affiliation des travailleurs italiens aux caisses d'assurance chômage

Au terme des pourparlers qui eurent lieu en juillet dernier entre les autorités suisses et italiennes, la possibilité existe pour les travailleurs de la péninsule au bénéfice d'un permis de travail à l'année depuis plus de deux ans (permis B) de solliciter l'admission facultative aux caisses d'assurance chômage. Les candidats éventuels à cette possibilité nouvelle d'affiliation doivent prouver, au moyen d'une attestation fournie par la Police cantonale des étrangers, qu'ils séjournent dans notre pays au bénéfice d'un permis B depuis plus de deux ans.

Une modification à ce sujet est intervenue à partir du 1^{er} juillet 1974. Depuis cette date, le droit au subsidé n'est pas renouvelé sans autre; une nouvelle demande, sur formule ad hoc, doit être déposée auprès de l'organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie, par l'intermédiaire de l'agence communale d'assurance sociale du lieu de domicile.

En outre, l'apprenti doit répondre à la qualité de contribuable, c'est-à-dire qu'il ait sa propre déclaration d'impôts, même s'il n'en paie point, pour que ce soit son revenu personnel qui soit pris en considération.

Si l'apprenti est porté comme charge de famille dans la déclaration d'impôts de son père, ce qui est presque toujours le cas avant 18 ans, c'est la situation économique du chef de famille qui fait règle pour déterminer le droit au subsidé.

Le secrétariat FCTA de Lausanne se tient volontiers à disposition pour renseigner nos sociétaires à ce sujet.

Nous nous réjouissons de cette possibilité nouvelle d'affiliation de nos collègues étrangers, qui, en plus des droits syndicaux identiques qu'ils peuvent obtenir au sein de notre fédération, acquièrent une sécurité nouvelle sur le plan des assurances sociales.

La décision prise par nos autorités contribue ainsi à éliminer lentement toute discrimination qui peut encore exister entre travailleurs italiens et indigènes.

C'est là un nouvel argument pour les recruteurs syndicaux, à faire valoir auprès de nos collègues italiens. *ve*

Honneur à nos vétérans

Yvonne Henriod

Nous reproduisons ici l'hommage que lui rendit Noël Peissard, au nom des autorités centrales de la FCTA et du comité de l'Union régionale Vaud-Valais, à la XXVII^e assemblée des délégués à Blonay.

Yvonne Henriod a adhéré à la section d'Yverdon de la FCTA le 1^{er} septembre 1924, alors qu'elle travaillait comme ouvrière dans l'industrie du tabac. Sa longue vie d'ouvrière débuta en 1915 déjà, année où elle entra au service de l'entreprise Vautier. Le premier matin où elle se présenta au travail, quelle ne fut pas sa déception d'apprendre que la direction retardait d'une semaine son entrée en

1924. Pendant ces trois ans, malgré le manque de travail, elle ne perdit pas son temps. (Confidentiellement, elle a même avoué avoir séjourné un an à Paris.)

Préoccupée par la situation des travailleurs et par les difficultés auxquelles ils devaient faire face, Yvonne Henriod adhéra à la FCTA le 1^{er} septembre 1924. En suivant régulièrement l'activité du syndicat, elle comprit bien vite le rôle des militants. Elle contribua à la bonne marche de sa section et au recrutement de ses camarades d'atelier, et fut, de 1930 à 1934, dizenière dans son entreprise.

A cette époque où les salaires étaient dérisoires, les cotisations s'encaissaient chaque semaine. La tâche de dizenière était donc particulièrement ardue, mais Yvonne Henriod l'accomplit consciencieusement avec une conviction et un entêtement exceptionnels.

Mais, à côté de son labeur journalier — la semaine de six jours ne prenait fin que le samedi, vers 17 h. — elle ne négligea nullement ses devoirs de mère de famille, et cahin-caha éleva trois enfants: deux filles et un garçon. Cette vie trépidante, harassante, eut finalement raison de sa santé; après huit mois de maladie et d'hospitalisation, elle se voyait contrainte, sur l'ordre de la Faculté, de cesser son activité professionnelle. Le 1^{er} janvier 1957, elle était mise au « bénéfice » de la retraite. (Mettons « bénéfice » entre guillemets, car la rente était des plus modestes, tout au plus une centaine de francs par mois.)

Yvonne Henriod vécut très simplement; si elle se déclare actuellement satisfaite de sa situation, elle est aussi reconnaissante au syndicat d'avoir lutté ferme et sans répit pour l'amélioration des conditions économiques, sociales et de travail en général dans l'entreprise.

Aujourd'hui, cette lutte se poursuit; mais l'appui des travailleurs présente des failles profondes, en vertu des trop nombreux égoïstes qui profitent sans honte de l'action syndicale sans pour autant y adhérer. La vieille camaraderie entre collègues de travail dans l'entreprise s'amenuise au rythme des fluctuations au sein du personnel.

Notre jubilaire se plaît pourtant à rencontrer ses anciens collègues de

travail, tant l'amitié soudée au travail et dans la lutte de tous les jours était solide et sincère. Et elle arbore non sans fierté la montre qu'elle reçut de l'entreprise à l'occasion de ses quarante années de service.

Elle a tenu à faire le voyage d'Yverdon à Blonay en voiture avec ses collègues d'Yverdon, afin de prolonger le plaisir d'être associée à cette manifestation syndicale. Et Noël Peissard de se faire l'interprète de nos autorités centrales et du comité de l'UVV pour lui exprimer l'estime et la reconnaissance de tous pour la solidarité dont elle fit preuve durant ses cinquante années d'affiliation à la FCTA et pour l'appui qu'elle ne cessa d'accorder au syndicat.

Nous nous associons à lui pour adresser à Yvonne Henriod des vœux de bonne santé et de longue vie bien paisible.



BIENNE

DELEMONT

Course annuelle à Gruyères-Crésuz, 13 octobre

Le comité se fait un plaisir d'inviter les membres à la course annuelle de la section FCTA de Delémont et environs, le dimanche 13 octobre prochain. Le choix du dimanche pour notre manifestation annuelle est destiné à permettre aux employés Coop de bénéficier de cette magnifique promenade en car.

Tout est prévu pour créer l'ambiance joyeuse: accordéon, danses, jeux, tombola, et nous en passons...

Programme: 7 h. 30, départ de Delémont (gare); 7 h. 50, départ de Moutier (gare); 9 h., arrêt à Morat; 10 h. 30, visite du Château de Gruyères; 12 heures, repas à Crésuz, Au Vieux-Chalet (potage, bouchée à la reine, sauté de bœuf, carottes Vichy, frites, meringue Chantilly); 14 h. 45, à Charmey, fête de la Bénichon (en cas de mauvais temps, divertissement au Vieux-Chalet); 17 h., retour (arrêt en cours de route); 19 h., repas du soir à Bienne, Restaurant du Lac (filets de perches, pommes nature); arrivée à Delémont à 22 h.

Prix du voyage: 52 fr. par personne, y compris les repas de midi et du soir et l'entrée au Château de Gruyères.

Inscription jusqu'au 28 septembre, dernier délai, auprès de Rémy Godat, avenue de la Gare 20, case gare 96, 2800 Delémont.

A toutes et à tous, une très cordiale bienvenue! *Le comité*



FRIBOURG

FRIBOURG

Musée d'art et d'histoire

Rue Pierre-Aeby 227, tél (037) 22 14 66

Sculpture médiévale de France à Bordeaux et dans le Bordelais: jusqu'au 29 septembre 1974. Après de nombreuses expositions consacrées au Moyen Age, le Musée d'art et d'histoire de Fribourg a le privilège de présenter cet été un vaste ensemble de sculpture médiévale provenant du Musée d'Aquitaine à Bordeaux ainsi que de nombreux musées et églises du Bordelais et du Bazadais.

Ce panorama illustre le développement de la sculpture du VI^e au XVI^e siècle, des sarcophages préromans aux débuts de l'esprit renaissant. Le public pourra notamment admirer une collection exceptionnelle de chapiteaux historiés romans et des albâtres — statues et reliefs — témoignant de la domination anglaise jusqu'en 1453.

L'exposition est ouverte tous les jours, de 10 à 12 h. et de 14 à 19 h., jeudi et vendredi sans interruption jusqu'à 22 h. Fermé le lundi.

Chaque jeudi soir, à partir de 20 h. 15, visites commentées en français et en allemand.

Catalogue abondamment illustré.

Visite commentée réservée aux membres des fédérations syndicales le 21 septembre, à partir de 10 h. (Prix d'entrée: 1 fr., au lieu de 3 fr. 30; entrée libre pour les jeunes jusqu'à 20 ans.)

Galerie de la Cathédrale

Marco Richterich, né à Saint-Imier en 1929, vit et travaille à Bâle et en Provence. Titulaire à plusieurs reprises de la bourse fédérale, il a obtenu le Prix de la ville de Bienne. Richterich, talentueux lithographe, a réalisé une mosaïque pour une école près de Thoun et six vitraux pour une église de Bienne. Nombreuses collections publiques et privées.

Conjointement à cette exposition, C.C. Olsommer a accroché ses « Petits paysages » à la salle de l'Etat.

Expositions jusqu'au 10 octobre. Ouvert de 14 h. 30 à 18 h. 30, le vendredi également de 20 h. à 21 h. 30; fermé dimanche et lundi. Entrée libre.

UNION RÉGIONALE

Sortie des aînés

La traditionnelle sortie surprise de nos aînés aura lieu ce samedi après-midi 14 septembre. Comme à l'accoutumée, les militants se feront un plaisir de les promener dans des coins aussi pittoresques que peu connus de notre région.

Cette balade s'achèvera par un repas en commun, aux environs de 19 h. Prix (sans boisson): 12 fr. par personne.

Une bonne trentaine de nos aînés se sont inscrits pour cette manifestation annuelle à eux réservée. Souhaitons-leur un temps clément et l'ambiance joyeuse qui caractérise ces sympathiques réunions.

NEUCHÂTEL

Centre d'éducation ouvrière

Programme d'automne 1974. — Le programme d'automne du CEO est sorti de presse et peut être obtenu gratuitement dans les secrétariats syndicaux ou au bureau Coop à la Treille. Il comprend neuf séances, soit une excursion de Prêles à Macolin, sur la frontière de l'ancien Evêché de Bâle (21 septembre), une journée de travail au mur du Creux-du-Van (28 septembre), une excursion de deux jours du col de Bretaye au Pays de Gessenay (5 et 6 octobre), une excursion au Chateau (20 octobre), une visite au Musée d'archéologie (30 octobre), une visite à l'usine de pompage des Moyats dans les gorges de l'Areuse (2 novembre), une visite d'histoire à Môtiers (9 novembre) et une visite de l'exposition Thaïlande — art et religion (27 novembre).

Nous engageons vivement nos collègues et leurs familles à participer à ces diverses manifestations.

Pour plus de renseignements, s'adresser au président du CEO: Sam

Dauwalder, Bel-Air 15, Neuchâtel (tél. 25 50 14).

Samedi 21 septembre, départ au train omnibus de 13 h. 08. Promenade sur la frontière sud de l'ancien Evêché de Bâle. Excursion de Prêles à Macolin, conduite par Sam Dauwalder, président du CEO. Itinéraire: Prêles (funi, village), Les Moulins, Twannberg, Gruebmann, la Pierre-de-Bâle, la Pierre-de-la-Comtesse, Macolin (funi). Temps de marche: trois heures environ. Prix du billet collectif: Neuchâtel, Gléresse, Prêles (funi); retour des Macolin (funi) et Bienne: 10 fr. (abonnement demi-tarif: 7 fr. 50). Inscription jusqu'à la veille à 20 h. En cas de temps incertain, prière de consulter le tél. 168 à partir de 11 h. 30.

LA CHAUX-DE-FONDS

Permanence

Dans le but de mieux satisfaire nos membres, les heures d'ouverture de la permanence du mardi au Café du Grand-Pont seront changées à partir du mardi 1^{er} octobre 1974.

Celle-ci aura lieu à partir de 18 h. et jusqu'à 20 h.

De cette façon le personnel de vente sera mieux à même d'utiliser les heures d'ouverture, plus en rapport avec l'horaire de travail.

Nous espérons que cette mesure sera bien accueillie et prions nos membres d'en prendre bonne note.

Le secrétariat

Fable arabe

Un loup pris au piège promet de s'abstenir de viande et de ne plus manger que de l'herbe, et tout au plus du poisson; il obtint à ce prix sa liberté. Comme il retournait au bois, un porc se vaudrait dans une mare.

— Quel beau poisson! dit le loup; je n'en ai jamais vu de cette taille!

Comité romand pour une meilleure assurance maladie

Alors que dans quelques mois le peuple suisse devra se prononcer sur l'initiative pour une meilleure assurance maladie, des comités d'action en faveur de cette initiative viennent de se créer dans les divers cantons romands. Ils se sont donné pour tâche d'informer objectivement la population sur les avantages de cette initiative et les progrès considérables qu'elle permettrait à cette branche essentielle de nos assurances sociales.

Dans le but de coordonner leur action, un comité d'action romand vient de se créer, regroupant des délégués des comités cantonaux en

étroite relation avec le Comité national.

Le Comité romand pour une meilleure assurance maladie appelle d'ores et déjà chacun à soutenir une initiative qui seule permettra d'assurer à chacun les meilleurs soins dans le cadre d'un financement semblable à celui de l'AVS/AI, institutions qui ont fait leurs preuves dans notre pays.

Le Comité romand est composé des organisations suivantes: Parti socialiste suisse; Mouvement populaire des familles; Parti ouvrier populaire (Pdt); cartels cantonaux affiliés à l'Union syndicale suisse; syndicats chrétiens.

Malgré la crise pétrolière

Swissaid insiste et se développe

Les conséquences de la crise pétrolière dans le tiers monde sont le leitmotiv du rapport d'activité de Swissaid pour 1973. Les pays en développement les plus pauvres qui ne produisent pas de pétrole ont été frappés par la crise beaucoup plus durement que les pays industriels.

Au Tchad, où Swissaid est très engagée depuis une dizaine d'années, l'augmentation des coûts de l'énergie est venue s'ajouter à la sécheresse qui dépeuple le Sahel. Les produits de première nécessité, le pétrole comme les autres, arrivent au Tchad par une route de 1000 à 2000 km. selon les cas, ce qui en augmente énormément les frais de transport à partir des ports de mer. Le pays n'est pas en mesure de payer ces frais supplémentaires; or c'est justement l'époque où la sécheresse, les hécatombes de bétail et l'absence de récoltes ont plongé les populations du nord dans un tragique dénuement. Pour un pays comme le Tchad, une aide au développement à long terme réalisée avec le soutien des pays riches est plus indispensable que jamais du fait de la crise pétrolière.

Il en va de même en Inde, où Swissaid poursuit un programme de construction d'écoles à vocation agricole en faveur des classes les plus défavorisées. L'essence manque aux pompes d'irrigation, et les paysans ne peuvent se procurer les engrais dérivés du pétrole, devenus rares et chers. Les progrès de l'agriculture sont compromis.

La Tanzanie, où Swissaid a ouvert un nouveau front de la coopération, est un peu moins touchée. L'agriculture y jouit d'un droit de priorité indiscutable. On n'y recherche pas l'augmentation de la production en soi, mais l'équilibre entre les besoins réels et le travail. On renonce aux investissements coûteux et on n'a besoin que de peu de pétrole.

En 1973, Swissaid a recueilli 2,9 millions de francs, contre 2,6 millions l'année précédente. Des crédits de la

Confédération ont en outre permis de financer certains projets. Toute la comptabilité de Swissaid est révisée par le Contrôle fédéral des finances. Les moyens disponibles ont été investis dans des projets de développement surtout agricole au Tchad, en Inde, en Tanzanie, à Madagascar, au Brésil, mais aussi pour mieux faire connaître ici la situation du tiers monde. En 1974, Swissaid prévoit d'intensifier son travail dans les pays de la zone sahélienne souffrant de la sécheresse et de la faim.

NÉCROLOGIE

Neuchâtel

29 juillet 1974

Vuillemin née Gaillet Marie, née en 1906, épouse de Constant, ancien président des vigneron.

La Chaux-de-Fonds

8 août 1974

Aellig Amélie, vendeuse Coop retraitée, née le 24 juin 1906, organisée depuis le 1^{er} octobre 1921 (elle avait donc été fêtée comme jubilaire en 1971).

Lausanne

19 août 1974

Balbani Arnold, ancien employé de garage, né le 17 juillet 1894, organisé depuis le 27 avril 1939 (35 années de sociétariat).

Dougoud Alfred, boucher, né le 19 septembre 1910, organisé depuis le 1^{er} mars 1960.

3 septembre 1974

Magnin Robert, employé de laiterie, né le 16 octobre 1906, organisé depuis le 1^{er} mars 1950.

Nos condoléances émues à leurs proches.



service, afin de respecter les dispositions légales de l'époque, interdisant de travailler en fabrique avant l'âge de 14 ans révolus. Une semaine plus tard, lorsqu'elle revêtit pour la première fois sa blouse de travail, son salaire de cigarière s'élevait à 12 fr. par semaine — puis plus tard à 15 fr. En 1921, elle dut interrompre son activité en vertu du chômage, mais elle réintégra la même entreprise en

Le Centre d'information et de loisirs de l'Union syndicale de Vevey organise une

exposition de travaux de loisirs

du 13 au 28 septembre dans les grands magasins Coop City, Vevey



Heures d'ouverture: les jours ouvrables, dès 14 h. les mercredis et vendredis, jusqu'à 21 h. 30.